

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

	UN AN	6 MOIS	3 MOIS
LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements...	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue Condé, 35 bis - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 35 bis, Rue Condé, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, à l'Agence J. FOURNIER, 14, rue Confort, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Valence, Mâcon, Bourg, Chalon-sur-Saône, Dijon et Clermont-Ferrand, et aux BUREAUX DU JOURNAL. A PARIS : A l'Agence HAVAS, 8, place de la Bourse.

LA JOURNÉE

La « Semaine Religieuse » de Nancy annonce que Mgr Turinaz poursuit la « France Libre » pour la manière dont sa réponse (?) a été reproduite.

Les parlementaires dreyfusards continuent de plus belle leur campagne dans le but de faire renvoyer le procès Picquart.

Les journaux de la Triplice sont furieux de l'appui énergique donné par le Pape à l'influence de la France en Orient.

On annonce que la commission espagnole de la paix a donné sa démission. C'est la rupture des négociations.

Trarieux contre Gyp

On a remis le jugement au 21 décembre. Je n'ai pas lu le « Journal d'un grinchu » : je ne suis même pas allé voir, n'y ayant pas été invité, la galerie de la Bodinière, où Bob étale ses invraisemblables dessins. Cependant, je veux parler de Gyp aujourd'hui. C'est le jour ; il fait beau encore : on ne patauge pas ; et la clarté légère du ciel est un cadre merveilleux pour un pareil entretien.

Si nous faisons de l'actualité ? Gyp occupe le premier plan ces temps-ci, non point seulement par sa féconde production, ce qui est considérable, mais par la grâce de M. Trarieux, ce qui est de premier ordre. Que les dieux me préserve de dire du mal de M. Trarieux, ce mal fut-il véridique ! Et qu'ai-je proféré là ? N'ai-je pas précisément insinué que l'on pouvait dire du mal, véritablement, de M. Trarieux ? Ceci paraît calomnieux et diffamatoire au premier chef. Je me rétracte donc. Scribe avait dans sa bibliothèque toute une rangée de bouquins vénérables contenant les *Discours* des muets célèbres et les *Critiques* contre mademoiselle Mars. Mais qu'on essayât de sortir un volume du rayon, c'était un dos soigneusement relié qui vous restait à la main. Toute la rangée constituait un trompe-l'œil. On ne peut pas plus formuler de critiques contre mademoiselle Mars que relater les discours des muets célèbres. Il en est absolument de même pour M. Trarieux et sans doute Gyp est impardonnable qu'il accuse de s'être converti au protestantisme pour faire un riche mariage. Le pis est que l'assertion est inexacte, paraît-il.

Il faut cependant, monsieur le sénateur, que nous vous expliquions quelque chose. Non que je veuille vous détourner de votre poursuite ! Dieu m'en garde ! L'aventure paraît plaisante. Ce sont vos amis politiques, les révisionnistes convaincus, (vous voyez que je ne dis pas les dreyfusards), c'est, en tête, Séverine, bien avertie, étant femme, qui vous conseille de ne pas donner à Gyp la grande joie que vous lui procurerez. Poursuivez : nous serions fort marris d'une solution moins franche. Seulement, tout en poursuivant, retenez ceci. Gyp ne pouvait pas dire autre chose de vous. C'était inexact, je le veux bien : mais l'empêchez-vous de l'avoir senti ? Et elle l'a senti : il en faut convenir. Elle a jugé trop vite ; elle a accueilli sans défiance un bruit qui courait et que vous démentez avec raison : c'est que vous lui aviez donné l'impression d'un converti en huguenotisme. Que voulez-vous faire là contre ? L'empêchez-vous de voir l'apparence, l'extérieur, l'habitude, avec pénétration et avec force, puis de traduire inénarrablement son émotion ? Et n'ajoutez-vous pas une trop grande importance à une peccadille trop légère ?

Je vais vous dire encore quelque chose. Gyp n'a saisi admirablement, définitivement, qu'un type : c'est le sien. Tout ce qu'il y a de mieux

dans son œuvre, car elle a varié les circonstances, le décor, les personnages secondaires, se ramène à un propos d'un enfant terrible. Mixte, Bob, plus tard Sangeyne, car il y a des enfants terribles de tout âge. Gyp ne résiste jamais à la tentation de donner une chicane naude sur un nez respectable, ou de souffler sur une tartuferie mondaine. Dans le grand salon où elle est entrée, elle a « même un peu cassé tout », comme disait le père Hugo. Elle a tout de l'enfant terrible, les intuitions parfois charmantes, les moments insupportables, les mots fâcheux, et aussi peut-être le désir d'aller plus loin, de forcer les braves qui gâtent de délicieuses scènes de famille.

Où peut-être, monsieur le sénateur, que vous n'avez pas vu Gyp, ni ses dessins de Bob. Et cela est possible encore. Il y a, en effet, des gens qui sont rebelles à cette façon primesautière de concevoir, de dessiner et d'écrire. Seulement ils sont ennuyés, et on les accuse le plus naturellement du monde de s'être convertis au huguenotisme. Vous êtes une preuve qu'on peut se tromper.

Maurice LAURENT.

Le Respect de l'Armée

La bande au pouvoir nous avait formellement promis qu'elle ferait respecter l'armée qui, condamnée par ses règlements à se tenir en dehors de la politique, doit attendre du pouvoir civil la punition de tous ses insultes. Or, il ne se passe pas de jour où les chefs militaires ne soient traités dans la boue par les souteneurs de Dreyfus les plus suspects et les plus répugnants.

Est-ce que le respect de l'armée peut s'accommoder des outrages à ses chefs ? L'état-major est dénoncé quotidiennement comme un repaire de traîtres et de faussaires par le vendu Clémenceau, ami du faux-saïre Picquart. Est-ce que l'état-major de l'armée est distinct de l'armée ? Et le nouveau conseil de guerre appelé à juger Picquart n'est pas encore en fonctions que, de toutes parts, les réides de la juiverie lui donnent l'assaut et n'hésitent même pas à dénoncer d'avance son jugement.

On ramasse l'ordure de l'abject Zola pour en souffleter le conseil, en disant que lui aussi condamnera par ordre. Est-ce respecter la justice militaire, l'armée, que de porter contre elle la plus odieuse des accusations et de prétendre que ses membres sont capables de forfaire à l'honneur, de juger contre leur conscience ?

Cependant, le gouvernement de pleutres qui s'effraie des crailleries d'une poignée de conspirateurs, ne proteste pas, supporte même qu'on l'accuse (suprême ironie) de prendre la part de cette armée qu'il a promis de faire respecter et qu'il livre en pâture aux bêtes enragées de la meute du Syndicat.

Martel.

Un Procès

L'Agence Nationale communique aux journaux la dépêche suivante :

« Nancy. — La *Semaine religieuse* de Nancy annonce que l'évêque de Nancy, Mgr Turinaz, poursuit la *France Libre* de Lyon pour sa façon illégale de publier la lettre que Sa Grandeur lui avait adressée en réponse à un article intitulé : « Pour un frère d'armes ».

En d'autres termes, Monseigneur nous poursuit pour n'avoir pas publié sa lettre d'un bloc, mais par fractions, et avec des commentaires et des rectifications.

Cette nouvelle ne nous émeut pas, mais elle nous surprend, surtout de la part d'un prélat dont nous connaissons la véhémence contre les théories démocratiques, mais non pas encore contre les règles du bon sens.

Sa Grandeur voudra bien en effet remarquer deux choses.

La première, c'est que, légalement, nous n'étions pas tenus à insérer sa lettre.

a) Parce qu'elle n'a pas été signifiée au gérant du journal — en la circonstance, le respectable Michal — comme l'exige formellement la loi de 1881, sur la presse.

b) Parce qu'elle contenait contre des tiers et notamment contre M. Dombrey-Schmidt des imputations diffamatoires, d'autant plus graves qu'elles sortaient de la plume d'un évêque.

C'est donc de notre plein gré, parce que nous n'avions pas peur de la lumière, que nous avons publié la lettre ou plutôt le mémoire que nous a adressé Sa Grandeur, et, comme tel, nous l'avons inséré dans la forme qu'il nous a plu.

La deuxième remarque, c'est que, l'ouïssons nous-même insérés contraints et forcés, dans les conditions légales requises, nous n'aurions été tenus qu'à deux choses : lui donner la même place et les mêmes caractères que l'article contesté.

La loi n'indique nulle part que la réponse devra être publiée d'une seule halcine, sans commentaires ni intercalations.

Voici en effet l'article 13 de la loi sur la presse :

ARTICLE 13. — Le gérant sera tenu d'insérer, dans les trois jours de leur réception, dans le plus prochain numéro, s'il n'en était pas publié avant l'expiration des trois jours, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique, sous peine d'une amende de 50 francs à 100 francs, sans préjudice des autres peines et dommages-intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu.

Cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article à qui l'on a répondu.

Elle sera gratuite, lorsque les réponses ne dépasseront pas le double de la longueur du dit article. Si elles le dépassent, le prix d'insertion sera dû pour le surplus seulement. Il sera calculé au prix des annonces judiciaires.

Nous comprenons que les pièces que nous avons été contraints de publier aient été désagréables à Sa Grandeur, mais ce n'est pas une raison, ni même un prétexte pour nous intenter un procès qui ne repose sur rien et ne mène à rien. Ces chicanes byzantines n'arriveront pas à prouver que nos documents étaient faux, nos protestations déplacées.

Pendant que Sa Grandeur est en train de plaider, elle ferait infiniment mieux — si elle le juge nécessaire à l'épanouissement de la Vérité et à l'Union des catholiques — de nous poursuivre devant les assises, où l'on pourrait à la fois plaider le fond et faire la preuve.

Mais, jusqu'à la visite officielle de l'huissier, nous persistons à croire à une erreur de l'Agence : nous croyons Mgr Turinaz trop loyal pour se livrer à la petite guerre de misérables artifices de procédure, trop réfléchi pour compromettre son autorité d'évêque et son renom d'homme d'esprit dans une fausse manœuvre qui ne pourrait que tourner à son préjudice.

Echos & Nouvelles

Dimanche 27 novembre. — 331^e jour.

Lever du soleil, 7 h. 29 ; coucher à 4 h. 06.

Lane, P. Q. Saint-Maxime.

Premier dimanche de l'Avent.

1882. — On annonce la mort de Gambetta, des suites d'un coup de revolver. Suicide ou... accident ?

Le baromètre a baissé sur l'Allemagne et la Scandinavie, mais il a remonté sur la France, les îles Britanniques et l'Espagne et la dépression qui est à l'entrée de la Manche se comble sur place (Brest 731 mm).

Sur nos régions la température moyenne diurne est aujourd'hui supérieure d'environ 4° à la normale, (5-5), de cette époque de l'année. Le vent et la pluie sont encore probables.

LE TEMPS

LE CLÉRICALISME JUIF

Le juif, qui demeure l'éternel clerc, le fanatique par excellence, puisque son statut social eût été d'un bout à l'autre dans ses livres religieux, ne saurait d'après ses lois inamovibles, se rendre coupable d'un vol envers un non-juif ; il est en effet persuadé que le monde entier est son apogée excessif et lorsqu'il vole quelque chose à un non-juif, ce n'est pas « prendre ce qui lui appartient ».

La propriété d'un non-juif équivaut à une chose abandonnée ; le vrai possesseur est le juif qui le prend le premier. (Tract. Baba Bathra, fol. 54b).

Ce n'est pas seulement à notre argent, à notre bien, aux produits de notre travail qu'en veut le juif — ce qui serait déjà bien suffisant pour nous priver de ses attentions — il en veut aussi à notre propre existence. Le Talmud dit textuellement :

Il faut tuer le plus honnête parmi les idolâtres. Si l'on retire un goï de la fosse dans laquelle il est tombé, on entretient un homme dans l'idolâtrie. Il est défendu d'avoir pitié d'un idolâtre quand on le voit périr dans un fleuve ou ailleurs ; s'il est près de mourir on ne doit pas le sauver. (Tract. Abod. Zar, fol. 20a, 26b. Tosaphot et Masch. Sopharim).

Le Talmud dit encore :

Il est juste de donner la mort à un mécréant, c'est à dire à l'hérétique. Celui qui fait couler le sang des impies, c'est à dire des non-juifs, offre un sacrifice à Dieu.

On pourrait multiplier ces citations à l'infini, et se demander pourquoi, depuis trente ans, les grands pontifes de l'antichristisme ne les ont jamais produites ? C'est que leur antichristisme ne voulait attendre qu'une religion, la nôtre, celle de la majorité des Français.

L'ÉPURATION À ALGER

Quelques personnes se sont émuës, paraît-il, de ce que je n'aie pas crié « A bas les juifs » en finissant mon allocution d'entrée à la Mairie. Je suis le premier surpris de cet oubli. Je ne pense pas cependant que quelqu'un oserait me contester mes sentiments antijuifs. Je lui proposerais alors de faire la preuve.

Donc « A bas les juifs ! » Et nous allons nous appliquer, au moyen des armes légales, à réaliser cette formule qui, jusqu'à ce jour, ne s'est trouvée que sur les lèvres.

Je tiens, en passant, à prévenir la population algérienne que le nouveau conseil municipal va procéder sans retard à l'épuration de la police. Les agents expulsés sous les agents véreux de l'école Payant.

En outre, l'adjoint spécialement délégué à ce service sera fréquemment des visites dans les commissariats pour s'assurer que des arrestations arbitraires n'ont pas été faites. Nous ne voulons plus, en effet, des passages à tabac et des monstrueuses iniquités qui fleurissaient au temps des Léprie, Granel et autres Payant.

Et sur ce « A bas les juifs ! » et « Vive Alger ! » Vive le peuple, dont nous saurons toujours faire respecter les inviolables droits !

MAX RÉGIS.

COMMERCE SÉMITE

Nous empruntons à notre excellent confrère la Voix de la France de Marseille, le jugement qui suit, rendu tout récemment par le tribunal de commerce de Marseille :

« Attendu que Mossé a vendu à Grélier, confiseur à Nègre, un certain nombre de boîtes de thé pour le prix de fr. 1.975 ; qu'il avait lui-même acquis cette marchandise de la Compagnie de l'Indo Chine pour le prix de fr. 886 60 et en avait fait faire directement l'expédition par ladite Compagnie audit Grélier ;

« Attendu que ce dernier a refusé de prendre livraison de la marchandise ; qu'il prétend que sa bonne foi aurait été surprise par les manœuvres et promesses du représentant du vendeur ;

« Attendu que les procédés commerciaux de Mossé ont donné lieu, à de nombreuses reprises, et ne cessent de donner lieu à des réclamations et récriminations identiques venant de tous les points du territoire et émanant d'acheteurs entre lesquels aucune entente n'a pu s'établir ; que tous ces acheteurs, concessionnaires d'un prétendu monopole, se plaignent que leur consentement a été en quelque sorte surpris et qu'ils n'ont pu se rendre compte de l'engagement qu'on leur faisait souscrire ;

« Attendu que la fréquence et la concordance de ces réclamations sont telles, qu'il appartient au Tribunal, pour assurer la complète loyauté des transactions commerciales, de contrôler avec sévérité les conditions qui y donnent lieu ;

« Attendu, en l'espèce que Mossé est allé jusqu'à majorer de cent pour cent le prix de la marchandise qu'il revendait au détail, abusant de l'expérience de ce dernier ; que ce bénéfice anormal et disproportionné, étant donné la suspicion qui s'attache à la correction des affaires faites par Mossé, est en quelque sorte illicite et paraît suffisant pour motiver la rescision du marché ;

« Par ces motifs, « Le Tribunal déboute Mossé de sa demande et le condamne à tous les dépens, compris ceux de l'expertise. »

Nous dédions ce jugement à ceux qui croient encore que la campagne entreprise contre les juifs est faite de parti-pris, et qui préfèrent attendre l'effondrement final pour constater les dangers et compléter les victimes de l'envahissement juif.

MENISERIE HISTORIQUE

Les caisses ayant servi au transport des cinq milliards, ont été vendues aujourd'hui, au dépôt du Mobilier, rue des Ecoles. Elles ont été divisées en deux lots : le premier a été adjugé 18 francs, le second onze francs.

On a également vendu l'ancien banc des ministres du Sénat. Les enchères n'ont pas dépassé 30 francs.

MES CISEAUX

Au bahut. Le professeur, à un externe : « Eh bien ! et la version que vous devez m'apporter, quand vous déciderez-vous à la faire ? »

— Monsieur, quand je parle de « la faire » à la maison, papa me fiche des taloches !

Nos Dépêches

SERVICES TÉLÉGRAPHIQUE & TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAUX

Informations

LE CHASSE

Paris. — Le président de la République est parti ce matin à 8 heures par la gare de l'Est, pour Nangis, où il est allé chasser dans la propriété de M. Fanién, député du Pas-de-Calais.

M. Félix Faure était accompagné du général Bailleul, du commandant de La Garenne et de M. Hanotaux.

Le président du conseil d'administration, le chef de l'exploitation et le haut personnel de la compagnie de l'Est l'ont salué sur le quai de la gare.

Le président rentrera à 5 h. 45 ce soir à l'Elysée.

ENCORE UN GRAND-CORDON

Paris. — Le bruit court dans le monde diplomatique que le gouvernement italien se proposerait de décorer l'Annonciade à M. Félix Faure, à l'occasion de la signature du traité de commerce.

Ce fera toujours enrager les Anglais et pester les Allemands ! Allez-y !

LA CONFÉRENCE ANTIANARCHISTE

Londres. — On télégraphie de Rome au Times que la séance d'hier du congrès antianarchiste a procédé à l'élection de sa commission et à la définition de l'acte anarchiste.

La réunion a pris fin avant d'avoir réglé ce point.

LES QUÊTES DANS LES ÉGLISES

Paris. — On n'a pas oublié le projet de délibération préparé par la section de l'intérieur, au Conseil d'Etat, pour interdire aux curés, desservants et fabriques de

quêter dans les églises, en faveur des pauvres.

Le projet ne pouvait acquiescer d'autorité légale qu'à la condition d'être approuvé par la réunion plénière du Conseil d'Etat.

Or, les dispositions manifestées hautement par un très grand nombre de conseillers d'Etat ont fait prévoir un tel accueil aux propositions de la section de l'intérieur, que le gouvernement juge prudent de les laisser tomber dans l'eau. Tout est bien qui finit bien, mais il eût encore mieux valu ne pas commencer.

Nouvelles Parlementaires

DANS LES COULOIRS

Paris. — La grosse émotion d'hier s'était un peu calmée, mais les couloirs étaient cependant très animés cet après-midi. On y discutait notamment au sujet de la réunion des présidents des groupes républicains, dans laquelle aurait été arrêtée, d'après ce qu'on racontait dans la soirée d'hier, les bases du projet tendant à rendre les arrêts du conseil de guerre justiciables de la cour de cassation. On ajoutait hier, que ce projet serait déposé dès lundi ; il semble acquis aujourd'hui que cette réunion ne fut qu'un simple conciliabule sans aucun caractère officiel.

MM. Isambert, de la Porte, Barthou, et un certain nombre de députés parmi lesquels M. Aynard, après un échange de vues sur la situation, se sont mis d'accord sur l'idée de soumettre à la Chambre un projet conçu dans le sens que nous indiquons d'autre part.

LES FEMMES AVOCATS

Paris. — La commission chargée d'examiner la proposition présentée par M. Viviani au sujet des femmes avocats a entendu le garde des sceaux qui accepte la proposition.

M. Viviani va donc déposer, dans les premiers jours de la semaine prochaine, son rapport concluant à l'adoption de sa proposition.

LA COMMISSION DES DOUANES

Paris. — La commission des douanes entend actuellement le ministre des affaires étrangères sur l'accord franco-italien.

On sait que le gouvernement repousse toute modification au tarif qu'il a proposé sur les vins.

L'ÉLECTION DE PONTIVY

Paris. — Le 7^e bureau chargé de l'élection de Pontivy, a conclu à l'annulation des opérations électorales et a décidé qu'il y avait lieu à un deuxième tour.

M. Dumont déposera son rapport lundi.

DISPARITION DE DOCUMENTS MILITAIRES

Paris. — M. Ferrero, député de Toulon se propose d'interpellier le ministre de la marine sur la disparition annoncée par le *Félic Var* des plans de défense du port de Toulon en dépôt à Toulon et au ministère de la marine.

Le groupe socialiste auquel appartient M. Ferrero s'occupera de cette interpellation dans sa prochaine séance qui aura lieu lundi.

Le Pape et la France

Rome. — L'initiative prise par le Pape au sujet des droits de la France en Orient a rencontré l'assentiment général du monde romain, mais les partisans de la Triple-Alliance font entendre des critiques amères contre l'orientation de la cour pontificale et ne ménagent pas leurs sinistres pronostics. On n'ose s'insurger, mais on espère que la France sera hésitante à remplir sa tâche en Orient.

On compte surtout sur un conflit de l'Eglise et du Parlement français et l'on n'attend qu'une occasion de reprendre l'offensive, mais le Pape, énergiquement secondé par le cardinal Rampolla, semble résolu à suivre la même ligne de conduite.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'ENQUÊTE

Paris. — Le *Figaro* croit savoir que la déposition du général Roget à la cour de cassation, qui a duré près de 4 jours a porté surtout sur les raisons morales qui démontreraient que Dreyfus est l'auteur du bordereau.

Le général Roget comme les ministres entendus avant lui, a appuyé sa conviction sur les aveux faits au capitaine Lebrun-Renaud.

Hum ! hum ! quatre jours pour des déductions morales, ce nous semble beaucoup.

Paris. — Le *Figaro*, qui a l'information aussi facile que suspecte, annonce que l'expertise qui a été ordonnée par la cour de cassation sur le papier encore saisi dans la correspondance du commandant Esterhazy est terminée.

On affirme que les fabricants de papier pelure choisissent experts ont unanimement conclu que l'identité du bordereau et de ce papier pelure était absolue.

Après eux, le papier pelure du commandant Esterhazy et le papier pelure du bordereau proviendraient de la même cuve.

D'autres expertises sont ordonnées

sur les écritures de Dreyfus, du commandant Esterhazy et du bordereau.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Paris. — M. Charles Bos, député de Paris, vient d'écrire aux présidents de la Chambre et du conseil pour leur prévenir de son intention de déposer une demande d'interpellation ainsi conçue :

« Je demande à interpellier le gouvernement sur le fait que le colonel Picquart a été renvoyé devant un conseil de guerre, bien que la cour de cassation n'ait pas statué sur l'affaire de révision actuellement soumise à ses délibérations. »

M. Despech déposera une proposition de loi tendant à joindre aux tribunaux militaires des magistrats civils (!) pour faire l'instruction et soutenir l'accusation.

Paris. — Les questions succèdent aux interpellations. Voici maintenant que M. Millevoye annonce son intention de poser lundi une question au président du conseil sur les mesures qu'il compte prendre contre les fonctionnaires qui ont signé la protestation contre les décisions de la justice.

M. Millevoye vise spécialement la dernière protestation qui circule contre la mise en jugement du lieutenant-colonel Picquart.

AU SÉNAT

Paris. — Les bureaux des groupes républicains du Sénat, après avoir entendu les explications de MM. Voland et Monis, ont chargé les présidents des groupes de se rendre officiellement auprès du président du conseil pour lui faire part des préoccupations du Sénat.

MM. Voland et Monis se joindront à la délégation. Si le gouvernement ne cède pas, ils maintiendront leur interpellation.

Les quatre présidents des groupes républicains se sont rendus en corps au ministère de l'intérieur où M. Dupuy avait convoqué de son côté MM. de Freycinet et Lebret, ministres de la guerre et de la justice.

Les groupes républicains du Sénat ont décidé que si le gouvernement déclarait ne pouvoir leur donner satisfaction, ils demanderaient pour lundi la convocation d'urgence du Sénat.

On sait que la haute assemblée avait renvoyé sa séance à mardi.

La demande d'interpellation signée des quatre présidents des groupes républicains serait alors déposée au début de la séance.

L'annonce de la démarche des présidents des groupes du Sénat a amené un revirement complet, en même temps qu'elle était accueillie avec une vive satisfaction par les amis de M. Picquart et par tous ceux que les responsabilités effrayent. En revanche, cette démarche soulevait de vives critiques dans d'autres groupes, quels qu'ils soient. On paraît maintenant décidé à la Chambre à ne plus rien faire et à laisser agir le Sénat.

De même tombera sans doute l'interpellation de M. Ch. Bos. Les amis de M. Ch. Bos disent qu'elle n'a plus de raison d'être en présence de l'initiative du Sénat.

Parmi les critiques soulevées par la division des groupes du Luxembourg, il faut noter celles qui portent sur l'immixtion du pouvoir civil dans les affaires judiciaires.

Elle est sans précédent aucun, et pour bon nombre de députés le gouvernement ne saurait y consentir. On s'est entretenu des incidents de la journée d'hier. Nous avons dit notamment de quelle façon M. Lagasse avait été amené à retirer sa proposition d'interpellation.

On demandait quel était le député qui avait pris sur lui de tenir, au nom du gouvernement, à M. Lagasse, le langage que le gouvernement s'est ensuite énergiquement défendu d'avoir inspiré.

Le nom de ce député n'avait pas été dévoilé par M. Lagasse, on

terpellation abandonné par M. Lagasse soit repris par un autre député.

« La Chambre, dit-il, n'a aucun moyen de dessaisir le conseil de guerre. Une interpellation ne pourrait aboutir en admettant que la Chambre soit invitée à suivre l'interpellateur qu'une manifestation de mauvaise humeur sans sanction possible et à un aveu d'impuissance.

« Le gouvernement, en effet, ne pourrait pas faire autre chose que répondre comme lors des interpellations qui lui furent adressées au sujet de l'affaire Dreyfus, que l'immixtion du Parlement dans une instance déjà ouverte devant les juges compétents serait contraire au principe de la séparation des pouvoirs.

LES DÉFENSEURS DE M. PICQUART
On ne s'entretenait hier, au Palais de Justice, que des poursuites contre le colonel Picquart.

M. Labori, qui n'a cessé jusqu'à présent d'aider de ses conseils le colonel Picquart, démentait le bruit rapporté par certains journaux et suivant lequel la défense de Picquart serait présentée par M. Waldeck-Rousseau.

M. Labori déclarait que le colonel Picquart n'aurait pas d'autre défenseur que lui.

Le *Matin* considère comme très possible que le conseil de guerre du 12 décembre sursoie à la mise en jugement de M. Picquart.

Au Palais, M. Labori et M. Mornhardt ont, hier, une longue conversation portant, dit-on, sur les moyens d'incompétence à soulever devant le conseil de guerre.

LES INVENTIONS DU SYNDICAT

Paris. — La *Petite République* dit savoir de source sûre que le colonel Schwartzkoppen aurait demandé au ministre des affaires étrangères l'autorisation de comparaître devant le 2^e conseil de guerre.

UNE LETTRE DE SCHWARTZKOPPEN

Certains amis personnels du lieutenant colonel Picquart affirment qu'au cours de sa déposition, il se serait fait fort de présenter une lettre de M. Schwartzkoppen, dans laquelle l'ancien attaché militaire allemand déclarerait formellement être l'auteur du *petit bleu*.

Cette déposition aurait vivement impressionné la cour de cassation. Les mêmes personnes en infèrent que la cour tendrait à prononcer la cassation sans renvoi du jugement qui a condamné Dreyfus.

Le conflit franco-anglais

La question du Bahr el Ghazal

On mande de Paris au *Standard* que dans les cercles officiels on croit que la décision entre la France et l'Angleterre au sujet du Bahr el Ghazal sera connue avant l'arrivée de M. Paul Cambon à Londres.

Londres. — Le correspondant du *Herald* à Bruxelles dit que l'on considère dans les cercles semi-officiels qu'il ne saurait y avoir de question du Bahr el Ghazal.

En ce qui concerne l'Etat du Congo, il a été dûment occupé en vertu de traités et si les forces du Congo ont poussé jusqu'au Bahr, la poursuite des derviches, elles se retireront aussitôt que le travail sera accompli.

Cela ne peut que rendre service aux Anglais.

Il n'y a donc pas lieu d'ouvrir des négociations avec l'Angleterre.

Londres. — Tout au contraire, le correspondant du *Standard* à Berlin dit que le roi de Belgique a l'intention d'aller en Angleterre aussitôt que possible afin de terminer les négociations avec le gouvernement de Sa Majesté relativement à l'occupation de Lado et du Bahr el Ghazal.

Notre marine

Brest. — Par suite du mauvais temps persistant, les casernes installées dans les forts et batteries vont être évacuées.

Cherbourg. — On travaille activement dans le port, mais on ne croit pas que ce soit en vue de fortifier les ports militaires.

La marine anglaise

Londres. — Le croiseur *Terrible* est réparé et prêt à prendre la mer. On

croit qu'il partira, la semaine prochaine, pour la Méditerranée.

La presse anglaise
Londres. — La *Westminster Gazette* dit que la France excite Ménélik à attaquer l'Angleterre comme il a attaqué l'Italie.

ESPAGNE ET ETATS-UNIS

Madrid. — L'*Imparcial* dit que le gouvernement espagnol croit qu'après la signature de la paix, les rapports amicaux reprendront entre les deux pays et que les questions d'ordre secondaire, mais le gouvernement de Washington demande dans son dernier mémorandum que les délégués de Paris soient chargés de la révision des traités de commerce, et de la rétrocession aux Philippines et des autres questions.

Le cabinet de Madrid a donc dû acquiescer.

Plusieurs autres séances auront donc lieu après la séance qui doit avoir lieu lundi à la commission du paix.

Les instructions envoyées à M. Montero Rios engageant le président de la commission espagnole à insister de nouveau pour que les droits absolus de l'Espagne sur les Philippines soient maintenus, conformément au texte très clair de l'article 3 du protocole.

Le gouvernement espagnol que M. Montero Rios signera assurément le traité de paix et qu'il ne peut faire de protestation relativement à cette question avant la signature de ce traité, car une protestation faite dans ces conditions aurait pour conséquence d'enlever à la solution imposée par les Américains son caractère définitif et il s'en suivrait le maintien de l'état de choses qui existe actuellement.

Rupture des négociations

Madrid. — La rupture des négociations hispano-américaines doit être considérée comme définitive par suite de la démission des commissaires.

LE RETOUR DE GUILLAUME II

Potsdam. — L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés, ici, à onze heures du matin, en bonne santé.

LES AFFAIRES DE CRETE

Retour des troupes françaises

Toulon. — Le transport de l'*Etat Sharnak* est arrivé hier après-midi ramenant du corps d'occupation français de Crète cinq cent cinquante hommes du 4^e régiment d'infanterie de marine et cinq cent cinquante autres du 8^e régiment, plus soixante malades.

Malgré une pluie battante, le débarquement de ces braves soldats, pour la plupart absents de France depuis dix huit mois, a donné lieu à une manifestation sympathique. Ils ont été accueillis aux cris de : « Vive l'armée ! Vive la France ! »

Les hommes du 8^e régiment ont été casernés à Mississy. Ceux du 4^e seront pris par un train spécial qui les conduira sur Rochefort à l'effet de renforcer la garnison de ce port. Les malades ont été dirigés sur l'hôpital de Saint-Mandrier. Les convalescents seront examinés lundi par le conseil de santé.

En réalité, l'état général des hommes est assez bon. Ils racontent que l'évacuation récente des troupes turques de Crète ne s'est pas faite sans difficultés. L'avis général est que leur long séjour à La Sude y fait aimer le drapeau français.

Chronique du Travail

Alger. — Les ouvriers et ouvrières d'habillement et d'équipement militaires se sont réunis hier soir à la Bourse du Travail, au nombre d'environ 500, pour demander une augmentation du chiffre des effets exécutés pour le 19^e corps, dont l'ancien cahier des charges *maxima* est trop restreint. En effet, les moins magas imposés par le fait de la faiblesse des commandes trimestrielles atteignent près d'un tiers de l'année.

La réunion a adopté un ordre du jour demandant que le maximum d'effets et de commandes soit augmenté dans le cahier des charges devant régir l'adjudication pour 1900.

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT

Paris. — Sur mandat de M. de Cosnac, juge d'instruction M. Roy, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé ce matin à l'arrestation de Mme Bianchini, la femme du peintre-décorateur bien connu de l'Opéra et de l'Opéra-Comique.

Il y a six mois environ le bruit se répandait que M. Bianchini était gravement malade et certains journaux se faisaient l'écho de ce bruit disant les uns que M. Bianchini avait tenté de se suicider, et

fort, faites-le sans détour et allez-en rendre compte à M. du Rochard, son propriétaire, mais si telle n'est pas votre situation, prenez toutes les précautions pour éviter l'incendie.

Le lieutenant avait obtempéré à ces bonnes raisons, et il avait enjoint à ses hommes d'aller allumer leurs feux au dehors.

Mais il avait immédiatement rédigé un rapport à ses supérieurs sur les sentiments manifestement peu bienveillants du fermier des Epleux.

Même il l'avait dépeint comme un homme dangereux qu'il serait utile de surveiller si l'on devait séjourner dans le pays.

Est-ce simple coïncidence ? ou bien le rapport de l'officier portait-il les fruits qu'il avait espéré ?

Toujours est-il que, dans la soirée, le fermier des Epleux reçut ordre du général prussien d'avoir à livrer le lendemain matin, en l'hôtel de ville de Fontenailles, un bœuf et des moutons en un mot, la quantité de viande nécessaire à une compagnie pour vivre plusieurs jours.

Au reçu de cet ordre, Morin se sépara pais de son sang-froid.

Il se rappela les paroles de l'officier : « Du droit du plus fort ! »

A l'heure indiquée, il se rendit à la petite maison blanche pompeusement décorée du nom d'hôtel de ville, et pour parvenir à y pénétrer, fut obligé de se frayer un chemin au travers des troupes prussiennes.

Dans la salle des mariages, le général prussien saluait à la réception.

— Votre nom ? demanda-t-il, une lon-

gue liste à la main, quand le fermier des Epleux se présenta devant lui.

— Vous ne me connaissez pas par hasard ? demanda Morin au lieu de répondre.

— Est-ce que vous vous moquez de moi ? Je ne me moque de personne, vous êtes certainement au service il y a une vingtaine d'années, et j'y étais aussi : nous aurions pu nous reconnaître. Il est vrai qu'alors on ne s'est pas souvent regardé en face !

Trêve de verbiages ! bougonna le Prussien. Voulez-vous répondre ?

— Pourquoi pas ? Je m'appelle Joseph Morin.

— Ah ! ah ! Vous êtes fermier aux Epleux ?

— Comme vous dites.

— On tont les animaux que vous avez reçu l'ordre d'amener ?

— Mon Dieu ! monsieur, ils sont dans mon étable.

— Pour quelle raison ne les avez-vous pas amenés ?

— Pour cette raison bien simple, n'est-ce pas, monsieur, que je n'ai pas d'ordres à recevoir de vous !

— Monsieur ! Monsieur !... Dites-moi général d'abord, fit l'officier en regardant le fermier avec de mauvais yeux.

— Non pas ! non pas ! Vous n'êtes pas mon général... ah ! mais non.

L'officier se dressa, un peu pâle.

— Je ne vous connais pas, monsieur, ajouta Morin : je ne veux pas vous connaître.

— Nous ferons connaissance, fit le général avec un sourire méchant.

— Je ne vous le souhaite pas.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

— Vous pourriez vous retirer.

voyageurs se fait toujours par des voitures.

Les trains de marchandises fonctionnent par Lure et Morvillars.

On repose les fils télégraphiques au-dessus du tunnel.

Les orages en mer
Marseille. — La mer continue à être démentée. Ce matin, les trois mâts allemands *Frits* ayant une cargaison de farine et de pétrole, se trouvait en perdition au large des îles. Le vapeur *Sentinel*, du service du pilotage, le remorqueur *Marius Chambon* et deux autres remorqueurs se précipitèrent en toute hâte à son secours et réussirent à le conduire dans les eaux de Mourmelon où il a pu rentrer au port. Tous les courriers sont en retard.

Petites Nouvelles

Paris. — Ce matin, à onze heures, a eu lieu à l'égise russe la rue Dura un service d'actions de grâce pour l'empereur douairière de Russie, dont c'était le 54^e anniversaire.

Versailles. — Aujourd'hui a eu lieu à l'église N. D. des Armées le service du bout de l'an du général de Bostquen.

Londres. — Le nouveau gouverneur de Hong-Kong est arrivé hier soir dans notre ville. Il a été reçu par le major général, les troupes et les corps constitués.

"La France Libre Illustrée"

Numéro du Dimanche 27 novembre

SOMMAIRE :

Le Droit à la Maladie. Jean-Paul.

Notre correspondance. Rainsinelle.

Conversion sténographique. J. des Tournelles.

Au Village (suite et fin). Paul Huret.

Les Sphinx (suite). Abel Letaitelle.

Pierre Loti et les Prix de la vertu. J. P.

Le quatrième pauvre. René Bazin.

Casas (suite). L. du Foron.

Distinctions du dimanche. Gaby.

Lèvres d'enfants. Kinefreund.

GRAVURE

Le 1^{er} chasseur à Reichshoffen

Dans les Loges

R. L. LES AMIS DE LA RAISON

Or. de Tarnier

Les deux ou trois frères. de la loge

de Tarnier se démentent comme des possédés, pour arriver à sauver leur tapiscère, je crois qu'ils y arriveront difficilement, les réunions ont été moins régulières cette année, faute d'ardeur de la plupart des membres qui finissent par voir clair dans la lumière en. Il y a toujours à vendre des actions de la Société civile : enfin c'est la... purée quoi !

Les ardeurs vont essayer une nouvelle venue le dimanche 4 décembre prochains.

Tout l'ordre du jour : Entrée à deux heures, tenue symbolique, lecture des procès-verbaux, etc., etc., élection des officiers dignitaires pour l'année 1899.

AVIS

Les 11. — En retard de convocations sont priés de se mettre à jour avec le trésor sous peine de radiation et de voir s'éteindre la lumière et la loge.

Article 45 et 46 du règlement général : « Nul n'est électeur, ni éligible s'il n'est à jour avec le Trésor. »

Un pressing appelé est fait aux comp. et aux mail. pour assister à cette tenue, afin de débiter au sujet d'augmentation de salaires aux deuxièmes et troisièmes grades.

A l'issue quelconque fraternel.

Le loge prend le deuil pour la f. Andouillet, récemment regu maçon, qui a fini de voir la lumière maçon. en entrant dans l'éternité.

Le secret. P. Prégay.

Pour copie : L'AIN-VERNE.

Chronique Locale

Société d'enseignement professionnel de Rhone. — Le conseil d'administration de la Société d'enseignement professionnel de Rhone a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'être décidé l'ouverture d'une troisième série de cours, et comprenant les matières suivantes :

1^{re} Pour les élèves hommes, un cours de dessin pour les mécaniciens et chaudronniers, deuxième année, à l'école communale d'Onliers, les mercredis et samedis, à huit heures ;

2^e Pour les élèves dames, un cours de coupe et confection (B), rue St-Catherine, 18, le jeudi, à deux heures de l'après-midi ;

3^e Pour les élèves des deux sexes, un cours de photographie théorique et pratique à l'école de la Martinière, 9, rue

— On, n'est-ce pas, conclut Morin, il serait inutile d'insister.

— Qu'on double la réquisition, commanda le général à ses officiers, et qu'on la fasse prendre de force, si besoin est.

— Ah ! c'est ça, cria Morin, qui allait sortir en revenant sur ses pas. Eh bien, tenez, si je n'ai pas amené le bœuf, voici sa longe, une belle corde lisse, toute neuve. C'est tout ce que vous m'avez demandé.

Et ce disant il lança, aux pieds du général ébahi, une corde longue de plusieurs mètres.

— Dites donc, bonhomme, grogna l'officier en mordillant furieusement sa moustache grise, savez-vous bien que je pourrais vous faire emprisonner et emprisonner ?

— Et puis après ? questionna le père Morin, se retournant sur le seuil.

— Après... après... rugit le général. Il allait donner un ordre sévère, mais il se souvint de la recommandation venue du haut commandement d'avoir à traiter la population avec tous les ménagements, pour éviter tout réveil du sentiment national.

— Allez ! commanda-t-il simplement en montrant la porte.

Le fermier se dirigea vers la sortie, à pas lents, hésitant.

Dans la salle, on eut entendu voler une moutche.

Au moment de sortir, le fermier des Epleux se retourna :

— Vous avez voulu la guerre, cria-t-il dans la silence, eh bien ! moi de Morin, vous l'aurez, et inévitablement.

Le général le laissa partir sans répondre à sa provocation.

Seulement, il haussa les épaules avec mépris.

Il ne connaissait pas le père Morin...

II

Un contre mille

Le fermier avait quitté précipitamment Fontenailles et était rentré aux Epleux, où il s'était mis à sa femme de sa démarche, sans lui dire, toutefois, qu'il avait des idées à l'égard de la guerre.

Morin ne connaissait pas l'hésitation : il disait fréquemment :

— Réfléchir, c'est fléchir.

Il monta à sa chambre, jeta une timonnière sur ses épaules et, bien résolu, il quitta la ferme par la petite porte de derrière et se dirigea vers la meule de paille qui lui servait momentanément d'arsenal.

Il n'eut qu'à déplacer une botte pour découvrir son fusil, sa poudre et ses balles. Sans plus tarder, il chargea son arme, après en avoir soigneusement examinée les batteries, et la jeta en bandoulière.

Puis, après un coup d'œil d'adieu aux lieux qu'il quittait et que peut-être il ne reverrait jamais, il se dirigea vers les bois.

Chemin faisant, il chercha à établir un plan qui lui permit de faire le plus de mal possible à l'ennemi, tout en restant hors d'atteinte.

Une seule considération le contrariait, l'obsédait.

N'était-il pas à craindre que les Prussiens le vengeraient sur les Epleux du mal qu'il leur ferait, qu'ils rendissent coup sur coup en frappant sur la ferme et ceux qu'elle habitait ?

Il en était là de ses réflexions et

